



Déclaration préalable à la CAPD du 25 novembre 2016 SNUipp-FSU des Ardennes

En France, dans le cadre de la campagne présidentielle, certains candidat-es sont dans la surenchère quant au nombre de fonctionnaires à supprimer, aux services publics à démanteler, aux impôts à baisser... Tous promeuvent une société encore plus libérale, sur le plan économique, social ou fiscal qu'elle ne l'est aujourd'hui suites aux politiques d'austérité menées depuis des années. Le projet de budget 2017 poursuit cette politique. Dans la Fonction publique, le nombre de fonctionnaires diminue sauf dans les secteurs prioritaires. Dans le premier degré, il manquera 3 000 postes sur les 14 000 créations annoncées dans la loi de refondation.

Parcours professionnels, carrières et rémunérations

La publication prochaine des décrets statutaires va clore le cycle de discussions pour transposer PPCR aux carrières enseignantes. Transformation d'une partie de l'indemnitare en points d'indice, revalorisation des grilles indiciaires, principe d'une cadence d'avancement unique (sauf aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons de la classe normale), déroulement de carrière sur au moins deux grades, réduction des écarts dans le déroulement des carrières, création d'un troisième grade, réforme de l'évaluation... Si ces mesures qui entreront en vigueur à partir de 2017 se traduiront par une légère amélioration des rémunérations et des carrières, le SNUipp en dénonce certaines comme inacceptables ou très en deçà des attentes :

- Le calendrier étalé jusqu'en 2020, les gains indiciaires assez faibles, entre 6 et 17 points selon l'échelon, ou l'insuffisante revalorisation du début de carrière, ne permettent pas une revalorisation conséquente et immédiate des rémunérations.
- La garantie d'une carrière sur deux grades qui passe par l'accélération des flux, un mécanisme de passage automatique à la hors classe qui doit concerner prioritairement les enseignant-es proches de la retraite, reste à élargir et consolider
- La création d'une classe exceptionnelle réservée à un nombre restreint d'enseignants est inacceptable. Le SNUipp-FSU dénonce la logique managériale sous-jacente à la mise en place de cet outil de tri et de divisions et rappelle son mandat unifiant d'avancement au rythme le plus rapide pour tous pour toute la profession.

Sur les nouvelles modalités de l'évaluation professionnelle, la mise en place de l'accompagnement devra, pour être efficace, s'appuyer sur une offre de formation continue largement abondée et sur une relation de confiance entre l'IEN et les collègues.

Le ministère maintient un rythme d'avancement différencié à deux moments dans la classe normale, pour la temporalité de l'accès à la hors-classe et pour le choix des enseignant-es accédant à la classe exceptionnelle. Lors de ces quatre rendez-vous, le déroulement de carrière reste donc connecté à l'évaluation, ce que le SNUipp-FSU continue de contester.

Suite à l'intervention du SNUipp-FSU le bilan professionnel comme base des rendez-vous carrière a été abandonné et le respect de l'égalité femmes-hommes dans les promotions sera respecté.

Le SNUipp-FSU poursuivra ses interventions pour améliorer les textes d'application de PPCR et pour assurer l'effectivité des revalorisations.

Les améliorations indiciaires en début de carrière et le saupoudrage des primes ne bénéficieront qu'à une partie réduite de la profession, tout en accentuant les inégalités en fin de carrière, le développement de la culture du management, induit notamment par la classe exceptionnelle réservée à une petite « élite ». Ces mesures ne compenseront la perte de pouvoir d'achat liée au gel de la valeur du point d'indice dans la fonction publique.

Le SNUipp demande des améliorations de carrière pour tous, ce qui nécessite une autre refonte de la grille indiciaire et une prise en compte de l'inflation dans la revalorisation du traitement indiciaire.

L'indice terminal de leur corps devrait être atteint par tous.

Exclus de la revalorisation de 1 200 €

Après avoir obtenu la réouverture des discussions sur le versement à tous les enseignant-es de l'ISAE ou l'équivalent d'une revalorisation de 1200 €, le SNUipp-FSU dénonce le fait que 15 000 collègues en soient encore exclus partiellement ou totalement, et même que certains personnels (en SEGPA, EREA, ULIS collège) subissent une perte de traitement.

Remplacement

Le ministère a présenté ses orientations sur la question du remplacement. En fixant le département comme périmètre de nomination et d'intervention des remplaçants, en supprimant les différentes catégories de remplaçants, le nouveau cadre dégraderait la qualité du remplacement et les conditions de travail des remplaçants. Pour le SNUipp-FSU, la réponse réside dans la création de postes à hauteur des besoins. Il revendique une gestion de proximité par les circonscriptions et le maintien des différentes catégories de titulaires remplaçant-es garants d'efficacité et de qualité du service. Le SNUipp-FSU réclame des groupes de travail pour poursuivre ses interventions et sera vigilant quant au maintien et aux conditions de versement et du montant de l'ISSR.

Retraités

Le gel des pensions au 1^{er} octobre 2016 est inacceptable. Le SNUipp-FSU revendique une véritable revalorisation des pensions qui passe par l'indexation des pensions sur les salaires.

Les élus SNUipp-FSU 08 à la CAPD des Ardennes